



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

CBD/DEC/NP-EM/1/1  
27 novembre 2020

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE  
RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA  
SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE  
PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES  
DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Première réunion extraordinaire  
Montréal (en ligne), 16-19 novembre 2020 et  
25-27 novembre 2020 (reprise de la session)

### DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

#### NP-EM-1/1. Budget intérimaire pour le programme de travail du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, pour l'année 2021

*La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur  
l'accès et le partage des avantages,*

*Rappelant sa décision 3/16, aux termes de laquelle elle a approuvé le budget pour l'exercice  
biennal 2019-2020,*

*Tenant compte du fait que la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que  
Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a été reportée à 2021 en raison des contraintes liées à la  
COVID 19,*

*Soulignant, par conséquent, la nécessité de prendre des dispositions afin d'assurer la continuité du  
fonctionnement des organes du Protocole, y compris son Secrétariat et les réunions de ses Parties et de ses  
organes subsidiaires,*

*Notant la proposition du Bureau de la Conférence des Parties selon laquelle, à titre exceptionnel,  
les Parties examineraient et approuveraient un budget intérimaire pour 2021 selon des modalités  
convenues,*

*Tenant compte de la note de la Secrétaire exécutive,<sup>1</sup>*

*Reconnaissant la nature exceptionnelle des circonstances liées à la pandémie et exprimant sa  
solidarité avec toutes les Parties faisant face à ses répercussions humaines et économiques,*

1. Confirme que la présente décision complète la décision 3/16 qui reste en vigueur jusqu'à  
la prochaine réunion ordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au  
Protocole de Nagoya, et que ses dispositions s'appliqueront également pour l'année 2021, sauf disposition  
contraire de la présente décision ;

<sup>1</sup> CBD/NP/ExMOP/1/2.

2. *Décide* de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2021, ou, dans le cas où la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya ne se tiendrait pas en 2021, jusqu'à la fin du mois suivant la clôture de la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, la validité des fonds alloués dans le budget 2019-2020 et associés aux coûts des réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya et de ses organes subsidiaires qui sont reportées de l'exercice biennal 2019-2020 ; et autorise le report de ces fonds, estimés à 418 543 dollars des États-Unis, qui seront dépensés en 2021 aux fins énumérées dans le tableau 1 ci-dessous;

3. *Approuve*, à titre exceptionnel, un budget-programme de base intérimaire pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages de 1 844 989 dollars des États-Unis pour l'année 2021, représentant 11 pour cent du budget intérimaire intégré de 16 772 626 dollars des États-Unis pour l'année 2021, aux fins énumérées dans les tableaux 2a et 2b ci-dessus ;

4. Adopte le barème des quotes-parts aux fins de la répartition des dépenses pour 2021, conformément au barème des quotes-parts actuel de l'ONU tel qu'il figure au tableau 4 de la présente décision ;

5. *Décide* d'appliquer, mutatis mutandis, les paragraphes 4 et 5 et les paragraphes 7 à 18 de la décision de la Conférence des Parties prise à sa deuxième réunion extraordinaire.

### Tableau 1

#### Budget intégré relatif aux fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles pour 2019-2020

(Milliers de dollars des États-Unis)

Poste de dépense	Budget total approuvé	Estimation des dépenses totales (1er janvier 2019-31 décembre 2020)	Estimation des reports	Variance
A. Dépenses de personnel	23 080,5	20 100,0		2 980,5
B. Réunion du Bureau	365,0	200,0	165,0	
C. Voyages en mission	800,0	559,6		240,4
D. Consultants/sous-traitants	100,0	100,0		
E. Matériel de sensibilisation du public/communications	100,0	100,0		
F. Assistance temporaire/heures supplémentaires	200,0	200,0		
G. Formation	10,0	10,0		
H. Traduction du site Internet du Centre d'échange/projets du site Internet	130,0	130,0		
I. Réunions <sup>1</sup>	3 688,0	845,8	2 842,2	
J. Réunion d'experts	320,0	83,7	150,0	86,3
K. Réunions extraordinaires concernant l'après-202 <sup>2</sup>	1 310,0	1 100,0	210,0	
L. Loyer et dépenses connexes	2 652,9	2 652,9		
M. Frais généraux de fonctionnement	1 453,2	1 453,2		
<b>Sous-total (I)</b>	<b>34 209,6</b>	<b>27 532,2</b>	<b>3 367,2</b>	<b>3 307,2</b>
<b>II. Dépenses d'appui au programme (13%)</b>	<b>4 447,2</b>	<b>3 579,6</b>	<b>437,7</b>	<b>429,9</b>
<b>Sous-total (I + II)</b>	<b>38 656,8</b>	<b>31 114,8</b>	<b>3 804,9</b>	<b>3 737,1</b>
<b>III. Réserve de trésorerie</b>	<b>187,3</b>	<b>187,3</b>		

<b>Total (I + II + III)</b>	<b>38 844,1</b>	<b>31 302,1</b>	<b>3 804,9</b>	<b>3 737,1</b>
<b>Part du Protocole de Nagoya (11%)</b>			<b>418,54</b>	

1 Réunions à financer sur le report

- Vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
- Troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
- Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention / Dixième réunion des Parties au Protocole de Cartagena / Quatrième réunion des Parties au Protocole de Nagoya tenues simultanément.
- Sessions virtuelles spéciales pour la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
- Réunion informelle virtuelle de deux jours de pré-session (septembre 2020)
- Réunion virtuelle de 6 jours de pré-session pour la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
- Réunion virtuelle de 6 jours de pré-session pour la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
- Ainsi que toute réunion supplémentaire de pré-session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et techniques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application qui pourrait être décidée

2 Une réunion extraordinaire sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à financer grâce au report de la ligne K

**Tableau 2a**

**Budget intérimaire intégré relatif aux fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles pour 2021**

<i>Poste de dépense</i>	<i>2021 (Milliers de dollars des États-Unis)</i>
A. Dépenses de personnel	11 936,80
B. Réunion du Bureau	0,00
C. Voyages en mission	275,00
D. Consultants/sous-traitants	50,00
E. Matériel de sensibilisation du public/communications	50,00
F. Assistance temporaire/heures supplémentaires	100,00
G. Formation	5,00
H. Traduction du site Internet du Centre d'échange/projets du site Internet	65,00
I. Réunions <sup>1</sup>	271,80
J. Réunion d'experts	0,00
K. Réunions extraordinaires concernant l'après-202 <sup>2</sup>	350,00
L. Loyer et dépenses connexes	1 358,20
M. Frais généraux de fonctionnement	726,60
<b>Sous-total (I)</b>	<b>15 188,40</b>
<b>II. Dépenses d'appui au programme (13%)</b>	<b>1 974,49</b>
<b>Sous-total (I + II)</b>	<b>17 162,89</b>
<b>III. Réserve de trésorerie</b>	<b>-390,27</b>
<b>Total (I + II + III)</b>	<b>16 772,63</b>
Part du protocole de Nagoya dans le budget intérimaire (11%)	1 844,99
Moins : Contribution du pays d'accueil	(168,83)
Moins : Utilisation des réserves pour les réunions extraordinaires	(43,51)
<b>Total net (montant à partager entre les parties)</b>	<b>1 632,65</b>

1 Réunions à financer sur le budget intérimaire pour 2021 en complément du report selon le tableau 1 ci-dessus

- Vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
- Troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application

- Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention / Dixième réunion des Parties au Protocole de Cartagena / Quatrième réunion des Parties au Protocole de Nagoya tenues simultanément.
- Sessions virtuelles spéciales pour la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
- Réunion informelle virtuelle de deux jours de pré-session (septembre 2020)
- Réunion virtuelle de 6 jours de pré-session pour la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
- Réunion virtuelle de 6 jours de pré-session pour la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
- Ainsi que toute réunion supplémentaire de pré-session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et techniques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application qui pourrait être décidée

2 Une réunion extraordinaire sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

## Tableau 2b

### Exigences en matière de ressources pour chaque division au titre des budgets de base intégrés pour l'année 2021

(Milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2021</i>
<b>I. Programmes :</b>	
Bureau de la Secrétaire exécutive	2 404,4
Protocoles APA et BS	2 283,4
Division de la science, de la société et de l'avenir durable	3 316,75
Division du soutien à la mise en œuvre	4 262,15
<b>II. Administration, finances et services de conférence</b>	<b>2 921,7</b>
<b>Sous-total</b>	<b>15 188,40</b>
Frais de soutien au programme	1 974,49
<b>III, Réserve de trésorerie</b>	<b>(390,27)</b>
<b>Total</b>	<b>16 772,63</b>
Part du Protocole de Nagoya Protocol dans le budget intégré (11%)	1 844,99
Moins : Contribution du pays d'accueil	(168,83)
Moins : Utilisation de la réserve pour une réunion extraordinaire	(43,51)
<b>Montant net à partager entre les Parties</b>	<b>1 632,65</b>

**Tableau 3****Besoins en personnel du Secrétariat à partir des budgets de base de la Convention et de ses Protocoles 2021**

<i>Niveau et catégorie</i>	<i>Proposé 2021</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>	
ASG	1
D-1	3
P-5	10
P-4	12
P-3	14
P-2/1	9
<b>Sous-total</b>	<b>49</b>
<b>Services généraux</b>	<b>29</b>
<b>Total</b>	<b>78</b>

**Tableau 4****Contributions au Fonds d'affectation spéciale du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages pour 2021**

Partie	Barème des quotes-parts	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01%	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Afghanistan	0,007	0,012	193
Afrique du Sud	0,272	0,460	7 506
Albanie	0,008	0,014	221
Allemagne	6,090	10,293	168 046
Angola	0,010	0,010	163
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,003	55
Arabie Saoudite	1,172	1,981	32 340
Argentine	0,915	1,546	25 248
Autriche	0,677	1,144	18 681
Belgique	0,821	1,388	22 654
Bénin	0,003	0,005	83
Bhoutan	0,001	0,002	28
Biélorussie	0,049	0,083	1 352
Bolivie (État plurinational de)	0,016	0,027	442
Botswana	0,014	0,024	386
Bulgarie	0,046	0,078	1 269
Burkina Faso	0,003	0,005	83
Burundi	0,001	0,002	28
Cambodge	0,006	0,010	166
Cameroun	0,013	0,022	359

Partie	Barème des quotes-parts	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01%	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Chine	12,005	20,290	331 263
Comores	0,001	0,002	28
Congo	0,006	0,010	166
Côte d'Ivoire	0,013	0,022	359
Croatie	0,077	0,130	2 125
Cuba	0,080	0,135	2 208
Danemark	0,554	0,936	15 287
Djibouti	0,001	0,002	28
Égypte	0,186	0,314	5 132
Émirats arabes unis	0,616	1,041	16 998
Équateur	0,080	0,135	2 208
Érythrée	0,001	0,002	28
Espagne	2,146	3,627	59 216
Estonie	0,039	0,066	1 076
Eswatini	0,002	0,003	55
Éthiopie	0,010	0,010	163
Fidji	0,003	0,005	83
Finlande	0,421	0,712	11 617
France	4,427	7,482	122 158
Gabon	0,015	0,025	414
Gambie	0,001	0,002	28
Ghana	0,015	0,025	414
Grèce	0,366	0,619	10 099
Guatemala	0,036	0,061	993
Guinée	0,003	0,005	83
Guinée-Bissau	0,001	0,002	28
Guyane	0,002	0,003	55
Honduras	0,009	0,015	248
Hongrie	0,206	0,348	5 684
Îles Marshall	0,001	0,002	28
Îles Salomon	0,001	0,002	28
Inde	0,834	1,410	23 013
Indonésie	0,543	0,918	14 983
Japon	8,564	14,474	236 313
Jordanie	0,021	0,035	579
Kazakhstan	0,178	0,301	4,912
Kenya	0,024	0,041	662
Kirghizistan	0,002	0,003	55
Koweït	0,252	0,426	6 954
Lesotho	0,001	0,002	28
Liban	0,047	0,079	1 297

Partie	Barème des quotes-parts	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01%	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Liberia	0,001	0,002	28
Luxembourg	0,067	0,113	1 849
Madagascar	0,004	0,007	110
Malaisie	0,341	0,576	9 409
Malawi	0,002	0,003	55
Maldives	0,004	0,007	110
Mali	0,004	0,007	110
Malte	0,017	0,029	469
Maurice	0,011	0,019	304
Mauritanie	0,002	0,003	55
Mexique	1,292	2,184	35 651
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,002	28
Mongolie	0,005	0,008	138
Monténégro	0,004	0,007	110
Mozambique	0,004	0,007	110
Myanmar	0,010	0,010	163
Namibie	0,009	0,015	248
Népal	0,007	0,012	193
Nicaragua	0,005	0,008	138
Niger	0,002	0,003	55
Norvège	0,754	1,274	20 806
Oman	0,115	0,194	3 173
Ouganda	0,008	0,010	163
Pakistan	0,115	0,194	3 173
Palau	0,001	0,002	28
Panama	0,045	0,076	1 242
Pays-Bas	1,356	2,292	37 417
Pérou	0,152	0,257	4 194
Philippines	0,205	0,346	5 657
Portugal	0,350	0,592	9 658
Qatar	0,282	0,477	7 781
République arabe syrienne	0,011	0,019	304
République centrafricaine	0,001	0,002	28
République de Corée	2,267	3,831	62 555
République de Moldavie	0,003	0,005	83
République démocratique du Congo	0,010	0,010	163
République démocratique populaire lao	0,005	0,008	138
République dominicaine	0,053	0,090	1 462
République populaire démocratique de Corée	0,006	0,010	166
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	163
Roumanie	0,198	0,335	5 464

Partie	Barème des quotes-parts	Barème assorti d'un plafond de 22% ; aucun PMA ne paie plus de 0,01%	Contributions au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,567	7,719	126 021
Rwanda	0,003	0,005	83
Saint-Christophe-et-Nevis	0,001	0,002	28
Samoa	0,001	0,002	28
Sao Tomé et Príncipe	0,001	0,002	28
Sénégal	0,007	0,010	163
Serbie	0,028	0,047	773
Seychelles	0,002	0,003	55
Sierra Leone	0,001	0,002	28
Slovaquie	0,153	0,259	4 222
Soudan	0,010	0,010	163
Suède	0,906	1,531	25 000
Suisse	1,151	1,945	31 760
Tadjikistan	0,004	0,007	110
Tchad	0,004	0,007	110
Tchéquie	0,311	0,526	8 582
Togo	0,002	0,003	55
Tonga	0,001	0,002	28
Tuvalu	0,001	0,002	28
Union européenne		2,500	40 816
Uruguay	0,087	0,147	2 401
Vanuatu	0,001	0,002	28
Venezuela (République bolivarienne du)	0,728	1,230	20 088
Viêt Nam	0,077	0,130	2 125
Zambie	0,009	0,015	248
Zimbabwe	0,005	0,008	138
<b>Total</b>	<b>57,716</b>	<b>100,000</b>	<b>1 632 656</b>